

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-268

présenté par

Mme Delpech et Mme Thiébault-Martinez

-----

**ARTICLE 45****ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 1507, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de femmes bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'aide universelle d'urgence dont peuvent bénéficier les victimes de violences conjugales (AUVVC), est déployée sur tout le territoire depuis le 1er décembre 2023. Cependant, à ce jour, aucun objectif ni indicateur ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif. Le présent amendement vise à combler ce manque en créant un indicateur permettant le suivi du nombre de femmes bénéficiaires de l'AUVVC).

Cet amendement est porté par les co-rapporteuses de la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2025.